

DOSSIER D'INSCRIPTION

Complétez et signez les pages 1 et 3 + Joignez l'acompte demandé
Envoyez l'ensemble du dossier à L'Ecrin de Jaspe – La Ginibrière – 81140 Saint Beauzile



L'ENFANT

Nom de famille		Prénom		Joindre une photo récente de l'enfant
Date de naissance	Sexe	(si séjour hiver)		
<input type="checkbox"/> Garçon	<input type="checkbox"/> Fille			
Est-ce son premier départ en colonie de vacances ?		L'enfant bénéficie-t-il de la Complémentaire Santé Solidaire (CSS, ex-CMU) ?		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, je vous transmets la copie de l'attestation de droits	<input type="checkbox"/> Non	
Est-ce que votre enfant viendra avec une ou un ami ?		Si oui, indiquez son nom (partage de chambre possible pour des enfants de même sexe, avec un écart d'âge < 2 ans)		
<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non			

Partie à compléter si votre enfant vit à une autre adresse que celle de la ou du responsable légal

Chez M. ou Mme (NOM et prénom)	Adresse	Complément d'adresse (appartement, lieu-dit...)
Code postal	Ville	Adresse e-mail
Téléphone fixe et/ou portable	Structure sociale associée	Numéro à contacter en cas d'urgence pendant le séjour (conseillé)

LA OU LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Titre	Nom de famille	Prénom
<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur		
Adresse	Complément d'adresse (appartement, lieu-dit...)	
Code postal	Ville	Adresse e-mail
Téléphone fixe	Téléphone portable	Numéro à contacter en cas d'urgence pendant le séjour (conseillé)

LE SÉJOUR CHOISI

Nom du séjour
Dates retenues
du <input type="text"/> au <input type="text"/>

LE RÈGLEMENT DU SÉJOUR

Total du séjour : 520 €

<input type="checkbox"/> Je joins obligatoirement à mon inscription un acompte. acompte de 30 %	200 €
Reste à verser 15 jours avant l'arrivée minimum	320 €

En tant que responsable légal de l'enfant, je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription au verso de ce document et les approuve sans réserve. J'autorise la ou le responsable du séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. J'autorise la diffusion de l'image de mon enfant par L'Ecrin de Jaspe sur ses supports de communication (notamment les blogs de séjours et le site internet).

Cochez cette case si vous ne souhaitez pas recevoir les prochaines New sletters mensuelles de l'Ecrin par e-mail.

Signature obligatoire

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION



Inscription - L'inscription à un séjour est réputée effective, sous réserve de places disponibles, à réception par l'entreprise du dossier d'inscription daté et signé et d'un acompte de 144 euros (la totalité du coût du séjour dans le cas d'une inscription effectuée à moins de 3 semaines du départ). Le non-respect de tout ou partie de ces conditions rend caduque l'inscription à un séjour. L'entreprise se réserve le droit de refuser la participation à un séjour si l'intégralité du montant n'a pas été payée avant la date du départ ou si le bulletin d'inscription daté et signé n'a pas été fourni. L'inscription à un séjour entraîne l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

Prix - Le prix d'un séjour l'hébergement, la restauration, le blanchissage du linge (si + 10 jours), le matériel pédagogique, les activités sportives, les animations, l'encadrement et une assurance Responsabilité Civile. Il peut comprendre en sus le transport. Le prix des séjours peut être révisé jusqu'à 30 jours du départ, en particulier en cas d'augmentation du coût des transports, lié notamment au coût du carburant (art. 19, loi 92-645 du 13/07/1992).

Modalités de paiement - L'entreprise accepte le paiement des séjours par les moyens suivants : carte bancaire, chèque, espèces, chèque-vacances, virement bancaire. L'acompte versé à l'inscription sera nécessairement réglé par carte bancaire, chèque, chèque-vacances ou virement bancaire, à l'exclusion de tout dispositif d'aide au financement. Sur simple demande de votre part, une attestation de participation vous sera envoyée au terme du séjour pour vous permettre de bénéficier de certains dispositifs d'aide au financement.

Documents obligatoires - La famille du participant est tenue de fournir, avant le jour du départ, une fiche sanitaire de liaison. En cas d'absence de l'un de ces documents le jour du départ, l'entreprise se réserve le droit de refuser la participation à un séjour.

Annulation du fait de l'entreprise - L'entreprise peut être contrainte d'annuler un séjour, dans les cas où : 1°- le nombre minimum de participants au séjour n'est pas atteint, auquel cas l'entreprise avertit la famille du participant au plus tard 21 jours avant la date du séjour ; 2°- les conditions de sécurité ou un événement imprévisible l'exigent. 3° - la situation sanitaire ne permet pas le maintien du séjour. L'entreprise s'engage, dans la mesure du possible, à proposer un séjour équivalent à un coût comparable, que la famille du participant est libre d'accepter ou de refuser. Dans ce dernier cas, l'intégralité des sommes déjà versées sera restituée à la famille du participant, sans qu'aucune autre indemnité ne puisse être exigée. Dans le cas d'une annulation en cours de séjour due au virus SARS-COV 2, le remboursement des sommes versées en règlement du séjour se fera au prorata de la durée non réalisée.

Annulation du fait de la famille du participant - Toute annulation doit être notifiée par écrit au siège de l'entreprise, le cachet de La Poste faisant foi. Quel que soit le motif de l'annulation, les sommes suivantes seront retenues : 1°- l'acompte de 30% sera conservé, 2° moins de 15 jours avant le départ ou absence le jour du départ : 100% du coût total du séjour. Aucun remboursement ne pourra être consenti pour un séjour écourté, quelle qu'en soit la raison.

Assurances - L'inscription vous assure le bénéfice d'une assurance Responsabilité Civile souscrite par l'entreprise pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités du séjour et dont le participant pourrait être déclaré responsable. Les garanties au titre des Accidents Corporels sont également incluses dans le prix du séjour. Les garanties prévues sont au moins équivalentes en étendue à celles prévues par les articles 20 à 25 du décret n°94-490 du 15 juin 1994.

Retour anticipé d'un participant - Dans le cas du non-respect manifeste et prolongé des règles de vie du séjour, l'équipe de direction peut prononcer un retour anticipé du participant avant le terme initial du séjour, après concertation avec sa famille ou son tuteur. Les frais de retour resteront à la charge de la famille du participant, qui ne pourra pas prétendre au remboursement de la fraction non consommée du séjour.

Réclamation - La famille du participant dispose d'un délai de 15 jours à compter de la fin du séjour pour faire parvenir une réclamation à l'association. La réclamation peut être formulée par lettre, email ou téléphone. Un accusé de réception de la réclamation sera transmis par e-mail à la famille du participant et une réponse sera donnée dans un délai de 15 jours après sa prise en compte.

Informatique - Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre des activités de l'entreprise. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'entreprise L'Ecrin de Jaspe.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON



+ L'ENFANT

NOM DE FAMILLE		Prénom	
Date de naissance	Taille	Poids	

SES VACCINATIONS

Référez-vous au carnet de santé ou aux certificats de vaccination de l'enfant pour compléter cette partie.

Vaccins obligatoires	oui	non	Dates des derniers rappels
Diphtérie			
Tétanos			
Poliomyélite			
ou DT Polio			
ou Tétracoq			

Vaccins recommandés	Dates
Hépatite B	
Rubéole Oreillons Rougeole	
Coqueluche	
BCG	

Si l'enfant n'a pas les vaccins obligatoires, joindre un certificat médical de contre-indication.
Attention : le vaccin anti-tétanique ne présente aucune contre-indication.

SES ANTÉCÉDENTS MÉDICAUX

Indiquez les maladies qu'a déjà eues l'enfant :

<input type="checkbox"/> Rubéole	<input type="checkbox"/> Coqueluche
<input type="checkbox"/> Varicelle	<input type="checkbox"/> Otite
<input type="checkbox"/> Angine	<input type="checkbox"/> Rougeole
<input type="checkbox"/> Rhumatisme articulaire aigu	<input type="checkbox"/> Oreillons
<input type="checkbox"/> Scarlatine	

Indiquez et datez les hospitalisations et/ou opérations subies par l'enfant, ainsi que les difficultés de santé rencontrées précédemment et les précautions à prendre.

.....

.....

.....

SON ÉTAT DE SANTÉ

Indiquez les allergies connues de l'enfant

<input type="checkbox"/> Asthme	<input type="checkbox"/> Alimentaire	<input type="checkbox"/> Médicamenteuse
<input type="checkbox"/> Autre :		

En cas d'allergie, précisez sa cause et la conduite à tenir (si automédication, le signaler)

.....

.....

L'enfant doit-il suivre un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre le jour du départ l'ordonnance et les médicaments correspondants, dans leur boîte, au nom de l'enfant.

Informations et recommandations à prendre en compte pour accueillir l'enfant (ex : port de lunettes, troubles éventuels, régime alimentaire, énurésie, etc) :

.....

.....

LA OU LE RESPONSABLE LÉGAL DE L'ENFANT

Nom de famille		Prénom	
Adresse (pendant le séjour)		Code postal	Ville
Téléphone fixe	Téléphone portable	Téléphone de la ou du médecin traitant (conseillé)	

En tant que responsable légal de l'enfant, je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise la ou le responsable du séjour à prendre toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Date et signature obligatoires

